

2019 | Rapport Caractérisé Ecofi

Actifs (2019) : 6.1 Md€

Part des Actifs couverts : 100% des fonds ouverts / 77% des actifs totaux

Catégorie : Société de Gestion

Sources: Rapport Article 173 (2020), Code de Transparence (2020), Fiche du Fonds Agir pour pour le Climat (2020), Rapport de Vote et d'Engagement (2020)





Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques	2
Gouvernance des enjeux climatiques	2
Stratégie climat	2
Intégration des risques liés au climat	2
Identification et intégration des opportunités liées au climat	3
Pratiques d'engagement actionnarial en faveur du climat	3
Pilier II Incidences sur les investissements	4
Pilier III Incidences des investissements	5
Plan de Contribution à la Transition	5
Pilier IV Transparence & Communication	8
Consolidation des informations	8
Stratégie de communication sur le climat	8
Cohérence et Comparabilité des Exercices	9



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

Gouvernance des enjeux climatiques

Adhésions à des Initiatives climatiques :

- Signataire des Principes for Responsible Investment (PRI, qui identifient le climat comme la plus importante des priorités ESG),
- Membre du CDP

Stratégie climat

Politiques d'Appui

Description des Politiques d'appui : Exclusion charbon: "l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon. Ecofi Investissements exclut les sociétés réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans ce secteur ;" (Article 173, 2020, p. 1)

Intégration des risques liés au climat

A la Stratégie d'Investissement

Processus de Sélection des Émetteurs : L'entité indique : "Le processus ISR IMPACT d'Ecofi, modifié en profondeur et renforcé en 2018, repose sur les 3 principes suivants :

- Exclusions sectorielles et des paradis fiscaux,
- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG,
- Gestion des émetteurs controversés." (Code de Transparence, 2020, p. 16)

Ce dispositif inclut des critères climat, voir ci-dessous

L'entité indique qu'elle dispose de trois intensités ISR (en fonction de ses fonds, 1-2-3 pour 20%-40%-60% de taux d'exclusion de son univers d'investissement)

Critère Climat dans le Processus de Sélection des Émetteurs : "les notations ESG calculées par Ecofi considèrent la thématique du changement climatique et l'intègre donc dans son modèle d'analyse. Parmi les principaux indicateurs nous citons le niveau d'émissions atmosphériques et le développement des produits aux impacts environnementaux significativement réduits" (Code de Transparence, 2020, p. 16)

L'entité précise également que : "• Thématique ESG : certains fonds thématiques d'Ecofi (détails au paragraphe 1) sont investis dans des sociétés impliquées dans le développement de solutions à impact environnemental positif contribuant à la transition énergétique et écologique.

- Exclusion : Ecofi exclut les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon et dans la production d'énergie liée au charbon (détails aux paragraphes 3.5 et 4.1).
- Engagement : Ecofi soutient plusieurs initiatives de vote et de dialogue qui contribuent au respect de l'objectif de limitation du réchauffement climatique et de la transition énergétique et écologique (détails au paragraphe 6.4).
- Impact Investing : les fonds solidaires d'Ecofi (détails aux paragraphes 1 et 4.5) investissent dans des entreprises engagées dans la protection de l'environnement et de la biodiversité.
- Intégration ESG : tous les gérants et analystes d'Ecofi ont accès aux données concernant les impacts



environnementaux directs et indirects des émetteurs pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. Les gérants des fonds ISR doivent respecter les critères ESG prévus par le processus ISR." (ibid, p. 16)

L'entité indique à titre d'exemple les critères climat suivants : "Ratification des conventions environnementales internationales (Kyoto, Paris, etc.)", "Energie renouvelable (consommation d'énergie renouvelable / habitant)", "Émissions de CO2 Émissions de CO2 en fonction du PIB (source Banque mondiale)" (souverain)

Processus de Suivi : L'entité liste les mesures utilisées pour l'impact et le reporting ESG (Code de Transparence, p. 27) : "Le modèle de reporting d'impact est basé sur 6 indicateurs [dont vis à vis du climat] :
E : • Intensité et empreinte carbone (émissions GES scope 1 et 2)
• Alignement avec le scénario climatique 2°C d'ici 2020"

L'entité précise (ibid): "Concernant l'activité de dialogue, l'efficacité du dialogue peut se démontrer sur le long terme avec des progrès « pas à pas » et qui sont dus aux multiples parties prenantes des entreprises, dont les investisseurs, qui font pression sur les mêmes sujets.

Un premier effet positif réside cependant dans l'importance que l'entreprise accorde à notre courrier, la réponse qu'elle y apporte, la dynamique de mobilisation des personnes concernées et l'amélioration des pratiques que cela enclenche en interne."

Identification et intégration des opportunités liées au climat

Identification et Intégration des Opportunités liées au Climat

Intégration des Opportunités aux Produits, Services, ou à la Stratégie d'Investissement : L'entité gère un fonds climat labellisé Greenfin : "En avril 2019, Ecofi Investissements a obtenu le Label Greenfin pour le fonds Ecofi Agir pour le Climat, après le processus de labellisation de Novethic. Le Label Greenfin est soutenu par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et fondé sur une taxonomie verte précise et exigeante, tant pour la partie actions que pour la partie obligataire." (Rapport Article 173, p. 9)

Pratiques d'engagement actionnarial en faveur du climat

Exercice des Droits de Vote

Climat et Politique de Vote : L'entité précise les critères climat suivant (Rapport de Vote & d'Engagement, 2020) : Intégrité des Comptes "Vote négatif si : • une société ne communique pas suffisamment sur ses émissions de gaz à effet de serre"

Mise en Oeuvre des Pratiques actionnariales

Démarche(s) d'Engagement actionnarial liée au Climat : Voir Actions Climat en [Pilier III](#) pour plus de détails sur les initiatives poursuivies.

L'entité indique précise en tant qu'enjeu du dialogue collectif : "Les changements climatiques entraînent des risques de long terme pour l'économie, en général, et pour les entreprises en particulier. Les investisseurs peuvent inciter les entreprises à adopter des politiques efficaces de lutte contre le changement climatique, de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et de développement de solutions et produits moins polluants." (Rapport de Vote & d'Engagement, 2020, p. 17)



Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques

L'entité n'effectue pas d'analyse des risques & des opportunités climatiques dans le cadre de son exercice de reporting climat.



Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

Plan de Contribution à la Transition

Actions Climat

Actions effectuées : L'entité indique :

Processus ISR : "En 2019, Ecofi Investissements a travaillé sur le renforcement de son processus ISR à travers notamment :

- (• la refonte du processus ISR des entreprises et des Etats et son application à 100% des fonds ouverts ;)
- le lancement du Fonds Ecofi Agir pour le Climat, un fonds multi-actifs, ISR, thématique et solidaire pour répondre à l'urgence de la transition écologique et énergétique. Le fonds est labellisé selon les standards Greenfin et Finansol ;
- (• l'obtention du label ISR d'Etat pour certains fonds ouverts : Epargne Ethique Actions, Epargne Ethique Obligations et Ecofi Enjeux Futurs ;)
- l'élargissement de la base des données carbone (émissions scope 1, 2, 3, intensité carbone, empreinte carbone) fournie par la recherche d'ISS ESG ;
- l'enrichissement de l'analyse des investissements avec l'alignement des émetteurs avec le scénario climatique 2°C, fournie par la recherche d'ISS ESG." (Rapport Article 173, p. 13)

Vote : L'entité indique le soutien aux résolutions emblématiques suivantes : "• établissement et publication des objectifs de réduction d'émissions pour Chevron Corporation et Royal Dutch Shell ;

- publication d'un rapport concernant les impacts sur le changement climatique pour Amazon.com ;
- création d'un comité sur l'environnement dans le Conseil d'administration pour Chevron Corporation et Exxon Mobil Corporation ;
- intégration des impacts environnementaux dans les évaluations des crédits pour Toronto Dominion Bank ;
- adoption d'une politique d'exclusion pour les financements de projets d'énergies fossiles fortement polluants pour Toronto Dominion Bank ;
- publication d'un rapport sur la pollution pour DuPont de Nemours et Rockwell International ;
- publication d'un rapport sur les risques des opérations d'extraction dans des zones menacées d'inondation pour DuPont de Nemours et Exxon Mobil Corporation ;"

Le Dialogue Individuel : L'entité liste ses initiatives de dialogue individuel avec ses émetteurs, notamment : "Total : impact sur la biodiversité, relations avec les communautés locales, stratégie climatique, résolutions AG 2019" (ibid, p. 13)

Le Dialogue Collectif : L'entité liste les initiatives de dialogue collectif auxquelles elle a participé (ibid, pp. 15-17. : "*Investor decarbonisation initiative* : Ecofi Investissements a soutenu le dialogue « Investor Decarbonisation Initiative » coordonné par l'ONG anglaise Share Action, qui a pour objectif d'accompagner les entreprises dans la réduction des risques liés à leur impact climatique. L'initiative propose aux entreprises 2 stratégies principales : faire des réductions d'émissions année après année et intégrer le changement climatique dans leur stratégie. A travers cette initiative, qui a rassemblé 75 investisseurs, Ecofi Investissements a contacté 14 entreprises investies par ses fonds.

Non-discloser campaign : Ecofi Investissements a rejoint l'initiative « Non-Discloser campaign » du Carbon Disclosure Project. Chaque année le CDP demande à 6 000 entreprises de répondre à un questionnaire sur leur impact sur le changement climatique, l'eau et les forêts, mais seules 2 400 de ces entreprises répondent à ces enquêtes. A travers cette initiative Ecofi Investissements a contacté 111 entreprises non



répondantes investies par ses fonds pour les inciter à fournir des informations plus détaillées.

Investor expectations on climate lobbying : À travers les PRI, Ecofi Investissements a signé, auprès de 74 investisseurs, une lettre demandant à 47 entreprises américaines, dont 9 investies par les fonds d'Ecofi Investissements, de s'assurer que leurs activités de lobbying soient alignées avec l'Accord de Paris sur le climat et, en cas contraire, de se dissocier de telles activités. En plus, la lettre a demandé aux entreprises d'établir une procédure robuste de contrôle sur ces activités, d'agir lorsqu'un non-alignement est constaté et d'être transparent avec ses parties prenantes.

Investor statement to reduce deforestation and forest fires in the Amazon

Ecofi Investissements a signé, auprès de 230 investisseurs représentant 16,2 trillions de dollars d'encours, à l'initiative du réseau des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies, une déclaration d'investisseurs visant à interpeller les sociétés impliquées dans la déforestation en Amazonie et en Bolivie.

Avec l'appui de l'organisation « Brazilian Coalition on Climate, Forest and Agriculture », les membres des PRI vont engager les entreprises exposées au risque de déforestation, directement ou à travers la chaîne des fournisseurs, en leur demandant de définir des mesures spécifiques d'ici fin 2020.

L'initiative demandera en 2020 aux sociétés de mener différentes actions, comme la mise en oeuvre et la publication d'une politique interdisant la déforestation sur l'ensemble de la chaîne des fournisseurs, avec une géographie des sources d'approvisionnement précise et des engagements quantifiables.

Dialogues sur pollution et changement climatique : À travers Forma Futura, membre suisse du réseau de Shareholders for Change, Ecofi Investissements a contacté 3 sociétés investies par ses fonds Red Electrica, Stora Enso, Umicore pour leur demander des explications concernant des accusations de pollution respectivement au Maroc, en Suède et en Chine. Les controverses ont été évaluées à travers l'analyse ESG de RepRisk, agence suisse de rating ESG. L'initiative engage les sociétés concernant les mesures mises en place pour éviter l'implication dans d'autres incidents similaires à l'avenir.

Toujours à travers Forma Futura, Ecofi Investissements a contacté PSA et Toyota pour leur demander des explications concernant leur stratégie climatique.

Dialogue avec JPMorgan : Ecofi Investissements a signé, au côté de 82 membres des PRI, une lettre adressée au PDG de JPMorgan Chase concernant leur approche climat. La lettre demande d'affirmer leur soutien à la limitation du réchauffement climatique en dessous de 1,5°C et ainsi de reconnaître le risque climatique sur le secteur financier et d'élaborer un plan de désinvestissement des énergies fossiles compatible avec le scénario 1,5°C du GIEC.

Dialogue avec Endesa : En tant que membre de Shareholders for Change, Ecofi Investissements a apporté son soutien au dialogue mené par Fiare, membre espagnol de SFC, pendant l'assemblée générale afin d'enjoindre la société à diminuer ses activités liées au charbon. Selon la recherche de SFC, Endesa a dévoilé ses objectifs de décarbonisation pour 2030 et 2050 sans pour autant donner de mesures concrètes lui permettant d'y arriver. SFC a donc demandé d'augmenter la transparence sur les mesures implémentées. SFC souhaite ainsi que les objectifs de la société s'alignent avec un scénario 1,5°.

Dialogue avec ENEL : En tant que membre de Shareholders for Change, Ecofi Investissements a apporté son soutien à Fondazione Finanza Etica, membre italien de SFC, dans son dialogue avec ENEL, en adressant des questions pendant l'assemblée générale des actionnaires. Elles portent principalement sur le positionnement d'ENEL vis-à-vis du charbon et sur sa capacité à se désinvestir de ce secteur.

Dialogue avec ENI : Ecofi Investissements, à travers le réseau de Shareholders for Change, est intervenue à l'assemblée d'ENI à propos de ses investissements dans les énergies renouvelables. Fondazione Finanza Etica, membre italien de SFC, a demandé d'obtenir des informations plus détaillées concernant les investissements réalisés par ENI dans les énergies renouvelables en 2019, ainsi que sur les résultats obtenus en 2018 et les perspectives d'évolution de la société dans ce domaine.



Dialogue avec Naturgy : A travers le réseau Shareholders for Change, Ecofi Investissements a apporté son soutien au dialogue avec Naturgy concernant leur stratégie climatique, leurs objectifs de décarbonisation et leurs investissements dans les énergies renouvelables. Le dialogue s'est aussi concentré aussi sur leurs pratiques de gouvernance, notamment l'absence de séparation entre les rôles de président et de directeur général et la faible présence d'administrateurs indépendants dans le Conseil d'administration."

Dialogue Institutionnel sur la Finance Durable : "Ecofi Investissements a co-signé, avec les membres de Shareholders for Change, une lettre adressée à la Commission et au Parlement européens, afin de soutenir le Plan d'action sur la finance durable. La lettre propose 8 actions différentes, dont l'élargissement de la taxonomie aux problématiques de durabilité sociale et de gouvernance, au-delà de l'aspect environnemental.

- En collaboration avec l'AFG, Ecofi Investissements a participé à 3 consultations de la Commission européenne concernant la mise en place d'une taxonomie européenne sur les produits verts, l'eco-label européen et l'application d'indices de référence bas carbone." (ibid, p. 19)

Actions planifiées : L'entité liste les actions programmées pour 2020, notamment : "• Ecofi Investissements continuera l'intégration de l'alignement des entreprises avec le scénario climatique 2°C dans l'analyse de ses investissements et dans le reporting.

- Ecofi Investissements prévoit de renforcer son processus ISR, notamment concernant l'exclusion des sociétés impliquées dans le charbon." (ibid, p. 19) "Début 2020, Ecofi Investissements a mis à jour sa politique de vote pour la rendre plus rigoureuse concernant les questions ESG. Notamment sur le changement climatique, Ecofi Investissements votera contre l'approbation des comptes si la société ne communique pas suffisamment sur ses émissions de gaz à effet serre." (ibid, p. 19)

"Ecofi Investissements continuera à engager un dialogue individuel approfondi et régulier avec quelques entreprises impliquées dans des controverses graves et considérés comme emblématiques pour la transition énergétique.

- Ecofi Investissements va continuer à avoir un rôle actif dans les coalitions d'actionnaires dont elle est signataire pour influencer les entreprises concernées en premier lieu par la transition énergétique." (ibid, p. 19)



Pilier IV | Transparence & Communication

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

Consolidation des informations

Rapport Climat dédié

Forme du Rapport Climat : L'entité effectue un rapport loi TECV pour présenter sa démarche ISR, "appliquée à 100% des fonds ouverts" (mis à part "certains fonds indexés et fonds à gestion déléguée", Article 173, p. 1). L'entité produit également un code de transparence (AFG-FIR) qui précise certains aspects de son reporting ESG Climat.

Rapports individuels par Fonds pour les Société de Gestion : "Ecofi Investissements publie pour ses fonds ISR un reporting d'impact mensuel qui contient un certain nombre d'informations comme la note ESG globale du fonds, la note ESG des 5 principales entreprises en portefeuille et la performance du portefeuille sur les 6 indicateurs d'impact ESG suivants :

- l'intensité et l'empreinte carbone, sur la base des émissions de Gaz à effet de serre (GES -scope 1 et 2) ;
- les variations d'emplois ;
- la représentativité des femmes aux postes d'encadrement ;
- le partage de la valeur économique ;
- la responsabilité fiscale ;
- les controverses ESG." (Article 173, p. 5)

Stratégie de communication sur le climat

Disponibilité et Clarté de l'Information sur le Climat

Transparence des Produits Climat : L'entité clarifie les points suivants dans sa fiche de présentation du fonds Agir pour le Climat :

"Eco-activité L'exposition actions de 60% minimum offre au fonds un profil dynamique. Les émetteurs retenus sont ceux dont le chiffre d'affaires dans les éco-activité est significatif. L'univers d'investissement cible les entreprises de grandes ou moyennes capitalisations boursières négociées sur les marchés organisés des pays d'Europe."

"Obligations vertes L'exposition aux instruments de taux est de 35% maximum de qualité « Investment Grade » soit d'une notation supérieure ou égale à BBB dans l'échelle de Standard & Poor's. Dans la limite des 35%, les obligations vertes représentent dans ce scénario un minimum de 26,25% de l'actif net. La sensibilité des titres est comprise entre « -1 et +5 » "

L'entité y explique également le processus d'investissement et la gestion des risques. Le fonds est labellisé Greenfin.

Éléments de Pédagogie : L'entité explique l'origine et le principe de chaque charte, code, initiative et label auquel elle a adhéré (Rapport Article 173, p. 10), l'entité indique les développements mis en oeuvre durant l'exercice pour répondre à la Loi TECV ainsi que les développements à venir (ibid, p. 13 et p. 19). L'entité explique chaque engagement collectif par initiative (voir Rapport de Vote & d'Engagement, 2020, pp. 17-23)



Cohérence et Comparabilité des Exercices

Mention des Nouvelles Méthodologies : L'entité mentionne la mise en place de l'analyse d'alignement pour le prochain exercice.